

publique de la province de Québec à M. J. A. McCabe, principal de l'école normale d'Ottawa, et réponse de celui-ci (originaux et traduction)."

L'honorable M. P. J. O. Chauveau propose et il est résolu :

"Qu'après avoir entendu M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier, M. l'abbé Lagacé, principal de l'école normale Laval, visité les deux départements de l'école normale Laval, et examiné les documents suivants qui lui ont été soumis, savoir :

1. Mémoire de Mgr l'évêque de Trois-Rivières, de février 1881 ;

2. Quelques remarques sur ce mémoire par l'abbé Verreau, du 22 février 1881 ;

3. Réponse aux remarques de M. l'abbé Verreau par Mgr de Trois-Rivières, du 16 mai 1881 ;

4. Réplique au second mémoire de Mgr de Trois-Rivières par l'abbé Verreau, du 12 septembre 1881.

5. Souvenir décennal de l'école normale Laval (1857-1867) par Messire Jean Langevin alors principal de la dite école normale et maintenant évêque de Rimouki ;

6. Etats de services de l'école normale Jacques-Cartier par M. l'abbé Verreau — 13 octobre 1884, accompagnés des suggestions qui se trouvent écrites à la main et renfermées dans le cahier des Etats de services.

7. Lettre du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec à M. J. A. McCabe, principal de l'école normale d'Ottawa, et réponse de celui-ci (originaux et traduction) ;

8. Réponses faites à la série de questions proposées par Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Rimouski, par le révérend M. T. G. Rouleau MM. J. B. Cloutier, N. Lacasse, professeurs à l'école normale Laval, et J. O. Casgrain, professeur à l'école normale Jacques-Cartier.

Ce sous-comité est d'avis :

1. Qu'il ne se trouve pas en position de recommander aucune diminution considé-

rable dans les dépenses des écoles normales sans nuire à leur efficacité ;

2. Que ces écoles fournissent à l'enseignement un nombre de sujets proportionné aux besoins du pays, eu égard aux salaires peu élevés qui leur sont offerts ;

3. Que considérant les exigences de la loi, le cours suivi dans les écoles normales n'est ni trop élevé ni trop long dans les circonstances dans lesquelles se trouve cette province, au point de vue de l'Instruction publique ;

4. Qu'il est à espérer que certaines dépenses nécessitées par l'état où se trouvent les édifices destinés aux écoles normales, ou par d'autres causes, pourront cesser ou diminuer ;

5. Que les moyens provenant de toutes telles diminutions devront être employés à établir des écoles normales de filles dans le diocèse de Montréal et dans les autres diocèses, sous la direction d'institutions religieuses."

Le sous-comité s'ajourne au lendemain à neuf heures du matin.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1884.

Présents les mêmes.

Lecture des réponses faites par MM. Boudrias et Fahey, professeurs à l'école normale Jacques-Cartier, à la série de questions proposées par Mgr l'évêque de Rimouski, à la séance du 14 octobre dernier du présent sous-comité.

Sur proposition de M. le surintendant, il est résolu que ces réponses feront partie du dossier des écoles normales.

Lecture est faite du dit rapport du sous-comité des écoles normales, [qui est adopté.

Mgr l'évêque de Trois-Rivières dissident sur certains points donne les raisons écrites qui suivent :

" Je regrette de ne pouvoir concourir dans tous les paragraphes du rapport du sous-comité catholique du Conseil de l'Instruction publique concernant les écoles normales.

L'étude attentive que j'ai faite des docu-